

**Extrait N° 18 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 8 juin 2012

L'an deux mil douze, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **31 mai 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMI Michel - M. GRONDIN Jacki

Procurations : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. ESCHYLE Gilles - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. RIVIERE Raphaël comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. RIVIERE Raphaël est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 18/ Mise à la réforme de véhicules communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à la réforme les véhicules communaux suivants :

Désignation	Immatriculation	Date de 1^{ère} mise en circulation	Km	Affectation
CITROEN SAXO	146 BKV 974	23/05/2001	284 719	Service Technique
CITROEN SAXO	916 BNC 974	05/12/2002	321 944	Service Technique

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retirer lesdits véhicules de l'inventaire communal.

Ils seront vendus en l'état ou en qualité d'épaves.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après discussions, délibère et, **à l'unanimité**, décide de retirer les véhicules susvisés de l'inventaire communal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,